



Présentation de la Partie 2

Sébastien Rouquette

DANS **VIE ET MORT DES DÉBATS TÉLÉVISÉS 2002** , PAGES 83 À 86
ÉDITIONS **DE BOECK SUPÉRIEUR**

ISSN 1378-4099

ISBN 9782804140601

Date de mise en ligne : 26/12/2014

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/vie-et-mort-des-debats-televises--9782804140601-page-83?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour De Boeck Supérieur.

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur cairn.info/copyright.

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

DE L'OPINION INDIVIDUELLE AU TÉMOIGNAGE

L'espace ni politique ni privé qu'est l'espace social en construction a, dès son origine, dû échafauder une réponse originale à un problème inédit. Quelle étiquette donner aux citoyens standards — ni experts, ni élus politiques, ni militants associatifs, ni syndicalistes — ceux dont tous les animateurs vantent la présence justement pour leur différence et dont le statut s'est durablement révélé mouvant ? Sous quels prétextes, avec quelles justifications, sous quelles conditions insuffler des interrogations particulières, s'accommoder des considérations, des difficultés et de regards personnels par lesquels les acteurs sociaux moyens voient la question du chômage, de l'insécurité dans les transports à un problème général ?

Puisque ces débats se construisent en dehors des modèles politiques traditionnels et que ces Français standards ne peuvent donc pas revendiquer les droits et les devoirs du citoyen politique, quel statut ont-ils dans cet espace social ? Au nom de qui ou de quoi parlent-ils ou plus précisément au nom de qui ou de quoi les journalistes justifient-ils leur présence dans les débats de société qu'ils dirigent ? Ignorer d'un trait cette question de la représentativité de ces débatteurs ou, ce qui revient au même, estimer sans l'expliquer que ces invités se prendraient au jeu de la démocratie télévisée et revendiqueraient de fait une légitimité à laquelle ils auraient tous droit comme citoyens égaux, c'est se priver de comprendre l'originalité des statuts offerts à ces télé-spectateurs/acteurs comparés justement au statut ordinaire du citoyen ordinaire des démocraties contemporaines.

L'oublier ce serait oublier que ce jeu ne se joue pas dans l'espace politique, espace nourri par des masses de règles dites et non dites, connues de tous, et codifiant les

comportements de chacun, mais dans un espace en gestation, à la fois proche et différent de l'espace public politique. Autant chacun sait intuitivement quand un citoyen politique a « le droit » de prendre publiquement la parole au nom d'un agrégat d'individus — des manifestants par exemple — et s'offrir le luxe de parler légitimement en leur nom, autant l'invité dit ordinaire d'un débat télévisé n'est couvert d'aucune intronisation équivalente l'affublant du privilège de représenter un groupe. Généralement, de cette délégation de parole dépend pourtant le poids des mots du citoyen qui les prononce. Et c'est précisément cette force du porte-parole de l'espace public classique qui ne fonctionne plus aussi « naturellement » ici.

Rien n'est plus symptomatique de l'inadéquation des formes de représentativité traditionnelles de l'espace public politique pour les participants standards de l'espace social télévisé que l'usage qui est fait du type de légitimité proprement politique dans les débats télévisés de société les plus proches des débats politiques traditionnels. Une émission comme *Les absents ont toujours tort*, où se mélangent et se répondent des Français moyens et beaucoup d'hommes politiques nationaux, n'hésite pas à utiliser ce coup de force symbolique pour faire de ces « Français moyens » inconnus les représentants de toute la population devant leurs élus. Et à ce titre Éric Darras a raison de ranger ce type de porte-parole dans les catégories mises au jour par Bourdieu concernant ces opérations de magie sociale que sont les actes d'autorité même si dans les débats de société cela ne peut constituer qu'une utilisation extrême de ce type de légitimité, et donc une exception¹. Cette ambiguïté foncière de l'émission en même temps politique et civile (pour ne pas dire sociale) — avec d'un côté un décor rappelant le parlement anglais avec des invités séparés en deux camps (comme les *tories* face aux *whigs*), avec des objets censés symboliser la démocratie (un drapeau, l'orchestre « bal populaire ») et de l'autre côté en falsifiant ce décor par d'autres objets incongrus² — se retrouve dans la légitimation civile et politique de ces Français moyens. Parce qu'il fallait démontrer que ces citoyens lambda représentaient un concentré exact des diverses sensibilités traversant les Français, l'utilisation des sondages d'opinion s'est imposée. Ce n'est pas un hasard si la seule émission qui se sente obligée d'utiliser l'outil/totem politique actuel pour justifier la présence de Français moyens à des débats de société, soit une variante des émissions politiques habituelles. Aucun débat de société au sens strict ne fait de ce type d'invités des porte-parole classiques de plusieurs millions d'anonymes.

Constater que la plupart des participants ordinaires des discussions de société ne disposent pas d'une légitimité égale à celle de leurs homologues d'émissions politiques, sortes d'élus indirects d'instituts de sondages, ne revient pas à constituer en essence comme seule légitimité celle appliquée dans le champ politique mais à prendre acte du fait que ces deux espaces ne fonctionnent pas de la même façon pour les citoyens ordinaires ou plus exactement que le prix symbolique à payer pour ces citoyens est moins lourd dans l'espace social que dans l'espace explicitement politique.

Cet écart correspond sans doute à la différence de crédit accolée à ces deux espaces. L'espace politique est après tout l'espace des prises de décision collective par excel-

1. Darras (Éric), « Un paysan à la télé », in *Réseaux*, n° 63, 1994, pp. 75-100.

2. *Ibid.*, pp. 78-79.

lence. Ici moins qu'ailleurs les interventions publiques sont lancées gratuitement. Toute dispute politique médiatisée cherche à influencer, à modifier une décision. Les enjeux se profilent directement, les conséquences sont visibles, plus visibles en tout cas que les conclusions d'une conversation télévisée sur les rapports mère/fils. Et dans ce contexte-là, personne ne peut impunément parler au nom d'une sensibilité de l'opinion sans y avancer les preuves en vigueur dans cet espace politique (comme la représentativité par sondage). Sur quelle connaissance des courants d'opinion traversant la société s'appuyer pour décider si untel représente 1/100 de l'opinion française alors que par principe même, ces émissions abordent des problèmes nouveaux dans l'espace public (comment réagissent les Français face à l'union libre, à la généralisation des cartes de crédit, que pensent-ils de la prise de risque des jeunes, du ronflement ?).

C'est pourquoi il faut distinguer l'un et l'autre. Pour autant, la notion de citoyenneté garde toute sa force car son champ ne s'arrête pas à « personne détentrice d'une part de la représentation politique, qui se définit par l'appartenance à une communauté politique et par l'allégeance à un État ». Dès lors que l'on considère aujourd'hui que « l'exercice des droits économiques et sociaux fait partie de la citoyenneté politique et sociale », dès lors que l'un des sens aujourd'hui accepté de citoyen est personne qui participe à la vie sociale et pas seulement politique de la cité, la notion de citoyenneté strictement sociale me semble acceptable.

Il suffit de ne pas confondre l'un et l'autre. Bien sûr, si le téléspectateur/acteur perd les avantages du porte-parole, au sens classique et politique du mot, il en perd aussi les principaux inconvénients. Nulle obligation de parler et d'agir seulement au nom du groupe. De ce point de vue, rien ne l'empêche d'exprimer des opinions strictement personnelles, des idées qui n'engagent que lui. Et surtout, nulle obligation de se prendre pour le groupe. Car ce type d'investiture, pour être vraiment réussie, ne transforme pas seulement la représentation de l'acteur investi, elle modifie également l'image que cet acteur se fait de lui-même et les comportements qu'il se croit tenu d'adopter³. Si le syndicaliste des débats de société doit jouer au syndicaliste, l'élui politique à l'homme politique, l'homme dit ordinaire n'a pas — et pour tout dire ne peut pas — jouer au citoyen élu.

S'il n'est pas ce super citoyen, représentant légitime de ses pairs, l'image d'un simple individu représentant de lui-même, compétent par principe, image dont beaucoup de journalistes se complaisent à décrire l'apparence, suffit-elle à en faire un interlocuteur à part entière ? Manifestement, plusieurs réponses ont été apportées, différentes selon les périodes.

Il faut mettre au jour les éléments qui influencent à la fois ces conceptions différentes de la parole ordinaire et ceux qui pèsent directement et indirectement sur ces applications. C'est-à-dire remonter aux principes sous-jacents, aux impensés sociaux, culturels et journalistiques de chacun de ces modèles. Qu'est-ce qui permet ou facilite le fait qu'il existe plusieurs types de réponses à cette question primordiale : *qu'est-ce qu'un*

3. Bourdieu (Pierre), *Ce que parler veut dire. L'économie des échanges linguistiques*, Paris, Fayard, 1992, pp. 109 et sqq.

citoyen social participant à une discussion publique et télévisée ? Question qui se scinde en deux. À quel titre parle-t-il ? Sous quelles conditions ? Double question dont les réponses dépendent potentiellement à la fois de facteurs extérieurs qui altèrent alors la mise en œuvre de ces principes (contexte social propre au sujet, aux objectifs des animateurs, aux différentes définitions de débat légitime), mais aussi des liens nouant ces deux éléments.